

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2019-007

1^{ère} séance extraordinaire

Suivant les dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, **le lundi 15 avril 2019**, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École, à Chute-aux-Outardes.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 12^e jour d'avril 2019.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay